



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2024-058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 Décembre 2024	L'An Deux Mîl Vingt-Quatre, le Douze Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 9 Décembre 2024	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : En exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame FALEMPE Rosine		X	CAUDRELIER Philippe
	Monsieur CAUDRELIER Philippe	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
Secrétaire de Séance : Accursia TRIOLO	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Élodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	
	Monsieur BONNET Guy	X		
Objet de la délibération : Caisse d'Allocations Familiales : Convention Territoriale Globale (CTG) du 1 ^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2028	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 12		Votes Contre : 0	Abstention : 0

La Convention Territoriale Globale (CTG) s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap commun
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur des champs d'interventions communs :

- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Accès aux droits,
- Inclusion numérique,

- Animation de la vie sociale,
- Logement,
- Handicap.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. La 1ère CTG signée en 2021 est arrivée à son terme le 31/12/2024.

À la suite de cette présentation le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour. Madame le Maire propose donc le renouvellement de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

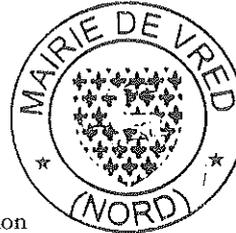


Accursia TRIOLO

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **17 DEC. 2024** et de la publication
le **17 DEC. 2024**

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE

